

## Baccalauréat professionnel SAPAT « Services Aux Personnes et Aux Territoires »

Noms et coordonnées des personnes référentes pour les stages :

### 1) Généralités sur la formation

La classe de seconde professionnelle est la première année du cursus de préparation en 3 ans du baccalauréat professionnel SAPAT par la voie scolaire.

Les élèves ont la possibilité de préparer le diplôme du Brevet d'Études Professionnelles Agricoles (B.E.P.A.) « Services aux Personnes » (S.A.P.) durant la 1ère année et la 2ème année de la formation (classes de seconde et de première). L'obtention du **BEPA SAP** s'élabore à partir des notes obtenues :

- lors des contrôles continus en cours de formation (CCF) en classes de seconde et de première
- lors des épreuves terminales ponctuelles (classes de seconde et de première)

Le BEPA est un diplôme de niveau V. Le baccalauréat professionnel est un diplôme de niveau IV.

### 2) Les stages de formation professionnelle en entreprise - Type de structures - Situations professionnelles

Les stages ont lieu dans des structures accueillant les publics visés par le secteur des services. La recherche de lieux de stage est une étape longue. Si l'élève n'a pu effectuer toutes les périodes de stage, la formation est **invalidée**.

C'est pourquoi nous vous encourageons, dès maintenant, à repérer d'éventuelles structures de stage et à effectuer les démarches nécessaires auprès de celles ci. Ces démarches consistent notamment à :

- prendre contact avec une structure de services à la personne (voir liste des lieux possibles, **tableau1**)
- faire part à la structure des attendus du stage en terme de compétences (voir **tableau 2 ou 2 bis**)
- indiquer à la structure les dates auxquelles l'élève doit effectuer son (ses) stage(s)

Votre enfant devra, dès la rentrée, proposer ces structures (ainsi que les activités qu'il va y réaliser) à l'équipe pédagogique pour validation (**fiche de pré-convention**)

→ **Pour les élèves entrant en classe de seconde : 5 semaines**

- **1 semaine dans une structure de services** (office de Tourisme, école, centre de loisirs, centre social...)

- **4 semaines dans une structure de services aux personnes** (petite enfance - personnes âgées dépendantes - personnes handicapées)

**Pour l'obtention du BEPA SAP, l'élève est obligé d'avoir effectué au moins une période de stage auprès du public « petite enfance » (stage réalisé en année de seconde ou de première).**

→ **Pour les élèves entrant en classe de première : 11 semaines**

- **7 semaines de stage « Services aux personnes »**

(stages auprès de **deux types de publics différents** au minimum, dont petite enfance (si pas vu en stages de seconde) indispensable pour l'obtention du BEPA SAP)

- **4 semaines de stage « Services aux territoires » ou 3 semaine si choix du BAFA**

(stage dans un structure de services aux personnes autres que le public fragile)

Les lieux possibles pour le stage « territoire » sont : Office de Tourisme, Mairie, Communauté des Communes, structures associatives (culturelles, environnementales...), structures de loisirs et de tourisme (camping, gîte...)

*Remarque : un stage BAFA (Brevet d'Aptitude au Fonctions d'Animateur) non obligatoire sera proposé aux élèves et positionné sur les vacances de printemps. Compte tenu de la participation financière du lycée aux coûts de cette formation, une commission pédagogique sélectionnera au mérite les élèves. En conséquence, les élèves retenus effectueront un stage « territoire » de trois semaines au lieu de quatre.*

→ **Pour les élèves entrant en classe de terminale : 3 semaines**

(suite et fin du stage auprès du public fragile : le stage s'effectue dans la structure support du rapport de stage)

**Tableau 1 : Types de structures pouvant accueillir**

**l'élève de seconde, première ou terminale**

Type de public	Structures
Personnes âgées	Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) des mairies / maison de retraite/ EHPAD / associations agréées d'aides à la personne...
Petite enfance	École maternelle / halte-garderie / crèches / RAM (Réseau d'Assistantes Maternelles), nourrice agréée...
Enfance	Centre de loisirs/ Centres sociaux...
Personne malade	Hôpitaux, cliniques, centre de rééducation...
Personnes handicapées	Instituts médico-éducatifs (IME)/ structures « loisirs et handicap », Foyer d'Accueil Médicalisé, Institut Pédagogique et Thérapeutique (ITEP), foyer d'hébergement, structure de répit (Alzheimer)...

**Tableau 2 : Tâches (situations professionnelles) pouvant être exercées par l'élève de seconde sur le lieu de stage et champ de compétence correspondant.**

Champs de compétences	Situations professionnelles	finalités
Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dialogue avec le bénéficiaire du service et son entourage</li> <li>- Transmission des informations sur l'état de la personne</li> </ul>	Instaurer une communication / répondre aux attentes, et aux besoins
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation et vérification des éléments nécessaires à la réalisation du travail (consignes, planning, matériels, enregistrements....)</li> <li>- Ajustement du déroulement de l'activité en fonction des anomalies ou imprévus</li> <li>- Compte-rendu de son activité</li> </ul>	Optimiser les conditions de réalisation du travail
Aide aux personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation et aide à la prise des repas</li> <li>- Aide à la toilette et à l'habillement</li> <li>- Aide aux déplacements et aux transferts</li> <li>- Mise en place des moyens de sécurisation</li> <li>- Réfection et change du lit</li> <li>- Repérage des modifications de comportement ou des anomalies</li> <li>- Choix et mise en place d'activités de la vie sociale et relationnelle (animation)</li> <li>-Gestion des documents de la vie des personnes</li> </ul>	Assister l'enfant, l'adulte conformément à ses attentes, ses besoins, aux consignes reçues et à la réglementation en vigueur
Hygiène du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien du linge, de l'équipement, du matériel et du lieu de vie</li> <li>- Organisation du lieu de vie</li> </ul>	Fournir un cadre de vie conforme aux besoins de la personne dans le respect des règles d'hygiène et

**Tableau 2 bis : Tâches (situations professionnelles) pouvant être exercées par l'élève de première et de terminale sur le lieu de stage et champ de compétence correspondant.**

<b>Champs de compétences</b>	<b>Situations professionnelles</b>	<b>finalité</b>
Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil de publics et prise en charge des demandes</li> <li>- Mise en œuvre d'une communication adaptée aux différents interlocuteurs et aux différentes situations</li> <li>- Promotion de la structure et des services qu'elle propose</li> </ul>	Déterminer les besoins et les attentes afin d'optimiser la mise en place de services
Organisation et évaluation du travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation et structuration des activités</li> <li>- Évaluation de la réalisation des activités</li> <li>- Propositions d'ajustements</li> <li>- Gestion et évaluation d'une équipe</li> </ul>	Optimiser la réalisation du travail en respectant les règles d'hygiène et une démarche de prévention des risques
Accompagnement des personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement du cadre de vie de la personne</li> <li>- Proposition d'activités pour le bien-être de la personne</li> <li>- Réalisation, en autonomie, d'une intervention d'aide à la personne</li> <li>- Identification des situations à problèmes et élaboration de réponses</li> <li>- Relation commerciale avec l'utilisateur et/ou le client</li> <li>- Suivi des démarches administratives</li> </ul>	Fournir un service conforme aux attentes et aux besoins de la personne et aux engagements de l'intervenant
Conception et mise en œuvre d'une activité de service	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des besoins et des ressources d'un territoire pour proposer un service</li> <li>- Mise en réseau des différents acteurs</li> <li>- Organisation de l'activité de service</li> </ul>	Contribuer au développement d'un projet de service individuel ou collectif.

## Dates de stages Filière SAPAT

<b>2nde SAPAT → 5 semaines</b>	
<b>1 semaine en structures (sur les vacances scolaires)</b>	<b>Vacances d'hiver entre le 24 février 2020 et le 6 mars 2020</b>
<b>3 semaines en structures</b>	<b>Du 15 juin 2020 au 3 juillet 2020</b>
<b>1 semaine sur le lycée</b>	<b>Par roulement Préparation / Participation à la JPO (Journée Portes Ouvertes) Mars/Avril 2020</b>

<b>1ère SAPAT → 11 semaines</b>	
<b>3 semaines Services à la Personne</b>	<b>Du 2 au 20 décembre 2019</b>
<b>2 semaines Services à la Personne (dont 1 semaine sur vacances scolaires)</b>	<b>Du 2 au 13 mars 2020</b>
<b>2 semaines Services à la Personne</b>	<b>Du 2 au 12 juin 2020</b>
<b>4 semaines Services aux Territoires (dont 1 semaine sur vacances scolaires)</b>	<b>Du 15 juin au 10 juillet 2020 Du 15 juin au 3 juillet 2020 (si BAFA)</b>

<b>Terminale SAPAT → 3 semaines</b>	
<b>3 semaines Services à la Personne</b>	<b>Du 4 au 22 novembre 2019</b>